



Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Ministère du travail, de l'emploi et de la Santé

Direction générale de l'Alimentation

Direction générale de la Santé

Paris, le 6 juillet 2011

Communiqué de presse

Prévention des infections secondaires par Escherichia coli (E. coli) et extension des mesures de rappel concernant les steaks hachés

A la suite de l'identification de trois cas probables de transmissions secondaires intrafamiliales d'infections par E.coli chez des personnes ayant été en contact avec des personnes malades (en lien avec les épidémies de Bordeaux et du Nord de la France), les autorités sanitaires souhaitent rappeler les mesures d'hygiène à adopter pour prévenir ces transmissions.

En dehors de l'ingestion d'aliments contaminés, la contamination par E. coli peut se produire également par contact avec une personne malade qui excrète la bactérie dans ses selles. Il s'agit alors d'une transmission "secondaire". Ainsi, il est fondamental de rappeler les gestes d'hygiène élémentaires :

- **Le lavage des mains doit être systématique avant de préparer des repas et de passer à table et en sortant des toilettes ; il se fait avec du savon (ou à défaut, se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique).**
- **Les personnes souffrant d'une infection à E.coli (ou d'une gastro-entérite) doivent éviter les contacts rapprochés avec les personnes à risques et sensibles (notamment les enfants), se laver régulièrement les mains et éviter de préparer des repas communs.**

Concernant la survenue des cas groupés d'infection à E. coli O157 dans le Nord, les autorités sanitaires souhaitent également rappeler que les mesures de retrait/rappel effectuées le 15 juin par le professionnel sur des steaks hachés ont été étendues, le 2 juillet, à d'autres produits et lots potentiellement contaminés.

Les personnes qui détiendraient encore ces produits dans leurs congélateurs ne doivent pas les consommer et doivent les rapporter au point de vente où ils ont été achetés. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par cette extension de retrait/rappel et qui présenteraient les symptômes d'une infection par E.coli sont invités à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Les viandes hachées et notamment de bœuf, doivent être bien cuites « à cœur » (disparition de la couleur rosée) en particulier si elles sont destinées aux enfants (la bactérie E.coli est détruite par cuisson à 65°C).

Pour des informations précises sur la liste de l'ensemble des produits et lots concernés :

<http://alimentation.gouv.fr/actu-alertes-103> ou
http://www.seb-cerf.com/default_zone/fr/html/page-31.html
http://www.lidl.fr/cps/rde/xchg/lidl_fr/hs.xsl/21229.htm

Pour en savoir plus sur la bactérie e-coli et le syndrome hémolytique et urémique (SHU)

<http://www.sante.gouv.fr/syndrome-hemolytique-et-uremique-shu.html>

<http://www.sante.gouv.fr/escherichia-coli.html>

<http://alimentation.gouv.fr/rappel-de-produits-de-viande>

et

InVS : Prévention du syndrome hémolytique et urémique (SHU) chez l'enfant âgé de moins de 15 ans: <http://www.invs.sante.fr/surveillance/shu/prevention.htm>

Anses : <http://www.anses.fr/Documents/MIC-Fi-EscherichiaColi.pdf>

Contacts presse :

MAPRAAT : Service presse : 01 49 55 60 11

DGS : Mission information et communication : 01 40 56 42 43